

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

Travail-Justice-Solidarité

DECRET D/2014/ 233 /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 05 NOVEMBRE 2014 A DJEDDAH (ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID) POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE RENFORCEMENT DU SYSTEME DE SANTE EN REPUBLIQUE GUINEE.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2012/028/AN du 18 novembre 2014, autorisant la ratification ;

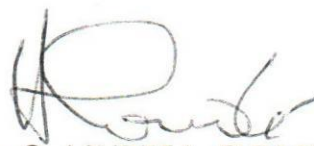
Vu le Décret D/2014/230..../PRG/SGG du 18 NOV. 2014 2014, portant promulgation de la Loi L/2014/028/AN du 18 novembre 2014 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Est ratifié l'Accord de prêt signé le 05 novembre 2014, à Djeddah (Royaume d'Arabie Saoudite) entre la République de Guinée et la Banque Islamique de Développement (BID) pour le financement du projet de Renforcement du système de Santé en République de Guinée.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ... 18 NOV. 2014 ...



Prof. ALPHA CONDE